

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 mai 2002  
Français  
Original: arabe

**Assemblée générale**  
**Cinquante-sixième session**  
Point 42 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-septième année**

**Lettre datée du 21 mai 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir des énumérations (voir annexe) des violations israéliennes de la souveraineté du Liban, détaillées comme indiqué ci-après :

- Un tableau statistique indiquant le nombre de violations israéliennes commises entre le 1er et le 12 mai 2002;
- Un tableau synoptique des violations de l'espace aérien commises entre le 10 et le 12 mai 2002.

Ces violations et attaques israéliennes contre la souveraineté du Liban, dans les airs, sur terre et en mer, constituent une violation de la Ligne bleue et des dispositions de la résolution 425 (1978), menacent la stabilité et font régner la tension dans la région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Houssam Asaad **Diab**



**Annexe à la lettre datée du 21 mai 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé des informations**

**Tableau statistique indiquant le nombre de violations commises par Israël durant la période du 1er au 12 mai 2002**

<i>Violations aériennes</i>			<b>Total</b>	<i>Violations terrestres</i>			<b>Nombre total des violations</b>	<i>Observations</i>
				<i>Violations maritimes</i>	<i>Attaques militaires</i>	<i>Violations terrestres</i>		
Avions de combat à réaction	Avions de reconnaissance	Hélicoptères		Incursions dans les eaux territoriales, tirs de fusées éclairantes	Raids aériens, bombardement s de zones militaires et de centres importants	Tirs d'artillerie, coups de feu, établissement de constructions à l'intérieur du territoire libanais	Menaces et brandissement d'armes, enlèvement de terres, mise en place de concertina à l'intérieur du territoire libanais	
15	16	7	<b>38</b>	10	2	3	5	<b>58</b>

Le nombre total des violations durant le mois précédent était de 86.

Le tableau ne contient pas les violations perpétrées dans la zone des fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba occupées parce que ces zones sont considérées comme zones d'opérations militaires.

Pour information.

**Tableau synoptique indiquant les violations de l'espace aérien  
commises par l'ennemi israélien du 10 au 12 mai 2002**

<i>Jour et date</i>	<i>Heure</i>	<i>Faits</i>
Vendredi 10 mai 2002	1 h 50	Un avion d'observation de l'ennemi israélien a survolé la mer devant Zahrani en direction de Damour et a effectué des cercles entre Damour et Saïda, puis il est reparti au-dessus de la mer devant Naqoura.
Samedi 11 mai 2002	15 heures-18 h 15 19 h 25-23 h 30	Des appareils de combat israéliens ont tournoyé au-dessus de la région sud et de la région de Beyrouth à haute altitude et au-dessus de Chaka, à 10 miles du littoral, et un avion d'observation a tournoyé au-dessus de la région sud et des fermes de Chebaa occupées.
Dimanche 12 mai 2002	1) 7 heures-7 h 15 2) 10 h 20-12 h 30 3) 14 h 10-15 heures 4) 19 h 30-20 heures 5) 21 heures-22 heures 6) 21 h 35-21 h 50	1) Deux hélicoptères ont survolé les fermes de Chebaa occupées. 2) Des avions de combat ont survolé le sud, le Mont-Liban et la Bakaa occidentale. 3) Des avions de combat ont survolé le sud, la Bekaa et le nord du Mont-Liban. 4) Un avion d'observation a survolé Jézine. 5) Des avions de combat ont survolé le sud, des hélicoptères ont survolé Touffah, Jézine, Nabatiyeh et les fermes de Chebaa occupées (18 appareils en moyenne). 6) Des avions de combat ont survolé le Chouf et le littoral du Chouf.